



Compte rendu de la réunion de l'atelier « Sécurité – Vivre Ensemble – Nuisances sonores » du conseil de quartier Léon Blum Folie-Regnault du 6 décembre 2021

Présent(e)s : Catherine Schubert, Geneviève Binama, Monique Boussemart, Catherine Letellier et Nadine Percheron.

Excusé(e)s : Aoua Diabate, Gloria Moniz Pereira, Françoise Pettelat et Christian Mercadiel.

Invité : Nour Durand Raucher, Conseiller de Paris, Conseiller d'arrondissement délégué à la sûreté, à la prévention et à la médiation.

Ordre du jour :

- 1) Débriefing de notre rencontre avec la police municipale,
- 2) Dépôt et suivi de plainte : comment faire pour améliorer la relation police-public lorsqu'une plainte est portée : formation du personnel d'accueil dans les commissariats, suivi de plainte (complication par internet, délai de réponse...),
- 3) Emprise de chantier rue Servan : suivi à donner au courrier de Luc Lebon,
- 4) Pot de rencontre avec la nouvelle police municipale,
- 5) Communication de la Ville de Paris,
- 6) Nuisances sonores,
- 7) Questions diverses.

1) Débriefing de notre rencontre avec la police municipale

Pour rappel, notre commission (représentée par Catherine S, Nadine, Catherine L, Geneviève et Christian) s'est rendue vendredi 3 décembre au " point Totem " installé sur la place de la Bastille (angle bd Richard Lenoir) afin de rencontrer les agents de la police municipale et leur souhaiter la bienvenue.

Malgré les mauvaises conditions (sous la pluie et sans aucun barnum de protection), nous avons pu discuter de plusieurs points :

Sectorisation : Les équipes sont attachées au secteur 11/12^e, mais elles dépendent encore du 13^e (cf. point ci-après). Le chef de division vient juste de prendre ses fonctions (le 1^e décembre).

Locaux : Un local dans le 11^e est à l'étude, mais les équipes sont pour le moment hébergées dans le 13^e, vers Chevaleret.

Nour Durand-Raucher nous précise que le choix du local dépend de nombreux critères : superficie du local, possibilité de garer la flotte de véhicules, proximité d'une salle d'entraînement... Le maire suit de très près le dossier pour trouver, par le biais de bailleurs, un lieu dans le 11^e.

Nous abordons la création d'annexes de quartier (initialement prévue). Compte tenu de la nécessité de protéger en priorité les commissariats (besoin de la présence de six agents sur site, soit quarante personnes en roulement) et du très faible effectif actuel, ce point semble abandonné pour le moment.

Nous le regrettons vivement.

Effectifs pour le 11^e : Il y a actuellement deux équipes d'agents de la PM (soit six personnes).



Précision : sur les cent cinquante-quatre agents annoncés le 18/10/21 pour tout Paris, seuls cent quarante-cinq sont réellement en poste, car les autres n'ont pas été reçus à l'issue de leur formation.

Cette formation dure six mois, ce qui retarde fortement le recrutement. L'effectif promis de cinq mille agents ne pourrait être atteint, au mieux, qu'en 2025.

Moyens de locomotion : les agents se déplacent actuellement en voiture. Des patrouilles à pied sont prévues, mais, en raison du très faible effectif, ce n'est pas possible pour le moment.

Moyen(s) de joindre la PM de proximité : Le seul moyen actuel est le **39 75** (numéro d'information unique de la Ville de Paris pour informer sur leurs démarches et les services).

Nous regrettons que l'application *DansMaRue* n'offre toujours pas la possibilité de signaler certaines anomalies aux équipes de sécurité (points de rencontre, deal, chiens dangereux, nuisances diverses).

En cas d'urgence, il faut faire le 17 (Police Secours).

Nous rappelons à Nour que le maire s'était engagé à diffuser à tous les habitants l'adresse mail du service d'écoute et de traitement des doléances du commissariat du 11^e. Cela n'a pas encore été fait. Nour en prend note.

2) Dépôt et suivi de plainte

Pour rappel, copie du courrier adressé le 17/11/21 par la commission à Nour :

« Bonjour Monsieur Durand-Raucher,

Afin de limiter le temps d'attente pour un dépôt de plainte ou de main courante, il est désormais possible d'effectuer une pré-plainte en ligne. Une fois saisies, les services de police contactent le ou la plaignant(e) afin de fixer un rendez-vous pour venir signer la plainte.

*Toutefois, dans les faits, le délai entre la saisie de la pré-plainte et la fixation du rendez-vous est anormalement long (**18 jours d'attente**) ! Cette perte de temps est inadmissible. **Ce manque de réactivité est-il général, ou est-il propre au commissariat du 11^e ?***

Lorsque la police contacte le ou la plaignant(e), deux cas se posent :

- *Soit la plainte est « dommage léger » (simple vol de plantes par exemple) : la plainte est alors directement validée par un agent et le plaignant a huit jours pour venir la signer à l'accueil du commissariat. Mais la plainte est systématiquement classée sans suite (il s'agit simplement d'une démarche administrative pour justifier du dommage auprès des compagnies d'assurances) ;*
- *Soit la plainte est « sérieuse » (agression, menace de mort, par exemple) : le ou la plaignant(e) doit obligatoirement venir au commissariat pour faire enregistrer sa plainte par un agent de police (durée 1h à 1h30 dans le box). Pour cela, il faut fixer un rdv via internet en créant un compte sur le site de la PP, valider ce compte et trouver une date. La seule possibilité offerte n'est que sept jours plus tard... Nouvelle perte de temps !*

*Dans les deux cas, le contact par téléphone est réalisé **sous numéro masqué**. Au cas où vous n'êtes pas joignable lors du premier appel, un second appel a lieu le lendemain. Si par malheur vous ne pouvez pas répondre lors de ce second appel, votre pré-plainte est annulée d'office.*

*Ce système de pré-plainte est donc **inefficace** : il vaut mieux perdre trois heures dans un commissariat que quatre semaines chez soi...*

*Par ailleurs, le personnel à l'accueil aurait besoin d'une bonne **formation** sur les démarches pour ne pas dire n'importe quoi aux plaignants et leur donner de mauvais conseils (perte de temps).*

Nous pourrions parler de ce problème lors de notre rencontre du 6/12 prochain. »



Nour a bien conscience de ce problème, qui n'est malheureusement pas particulier au 11^e (il concerne tout Paris). Les équipes sont en sous-effectifs, il faut beaucoup de temps pour traiter tous les dossiers en ligne. Selon lui, depuis quelques semaines, le retard et les délais semblent se réduire. Ce qui est sûr, c'est qu'il vaut mieux perdre une demi-journée pour déposer une plainte plutôt que plusieurs semaines chez soi.

Enfin, le personnel de **l'accueil** ne fait pas partie des mêmes équipes que les agents de police, il est géré de manière "indépendante".

Nour prend toutefois note des difficultés rencontrées à l'accueil et de la manière, souvent désagréable, de recevoir les plaignant(e)s.

3) Emprise de chantier rue Servan : suivi à donner au courrier de Luc Lebon

Pour rappel, une emprise de chantier appartenant à la mairie du 11^e est en place depuis de nombreux mois rue Servan.

Nous comprenons que cette emprise est réglementaire. Cependant, avec la difficulté de marcher sur le trottoir réduit, elle présente un inconfort certain pour les piétons et les riverains, voire un danger pour la sécurité du quartier.

Différentes commissions du conseil de quartier vont donc suivre conjointement ce dossier et profiter de leurs marches exploratoires pour suggérer d'autres endroits de stockage plus adaptés.

4) Pot de rencontre et de bienvenue avec la nouvelle police municipale

Ce pot, en présence du chef de division et de quelques agents, pourrait avoir lieu en janvier 2022.

5) Communication de la ville de Paris

Le lien sur le site de la Ville de Paris concernant les missions et compétences précises de la police municipale avait été transmis à tous les membres de la commission avant la réunion :

<https://www.paris.fr/pages/mobilites-paris-accelere-pour-mieux-reguler-l-espace-public-19830>

6) Nuisances sonores

Catherine Letellier et Geneviève prennent la parole pour évoquer le problème des nuisances sonores « *créées parla mairie* », c'est-à-dire, les terrasses éphémères et l'espace canin.

Le problème des terrasses se règle du fait de la fermeture et de l'enlèvement des dites terrasses. Toutefois, certains établissements de la rue Léon Frot ne respectent pas les réglementations en vigueur, les situations conflictuelles perdurent : empiètement sur l'espace public, musique à tue-tête, clients saouls et hurlants, odeurs de cannabis remontant dans les logements, saleté des trottoirs, etc.

"Bêtise basique" des clients et violence des gérants indisposent de plus en plus les riverains excédés.

Concernant **l'espace canin**, Catherine L. explique que cette « délinquance bobo » vient de personnes qui laissent leur chien aboyer sans arrêt, n'habitent pas le quartier et se fichent des remarques qu'on peut leur faire.

Nous réclamons depuis longtemps le passage plus régulier de patrouilles et, le cas échéant, de



verbalisation effective en cas de non-respect manifeste de ces règlements.

La commission décide d'effectuer une marche exploratoire dans le quartier afin de recenser les différents points évoqués.

Le problème des deux roues motorisés bruyants est également soulevé. Catherine S demande s'il serait possible de faire pression sur les constructeurs.

Enfin, nous demandons plus de contrôles sonores (comme cela avait déjà été réalisé il y a déjà longtemps, avec des sonomètres, sur la place Léon Blum).

7) Questions diverses

A/ Non-enlèvement des rubalises (ruban de balisage en plastique rouge et blanc) après les manifestations

Lors des manifestations, les services de police condamnent les rues en posant des rubans. À la fin des défilés, ils laissent systématiquement les rubalises en place, se contentant de les déchirer. Ces rubans traînent dans les caniveaux ou obstruent en partie les passages piétons et les pistes cyclables. Les services de la propreté ne s'en occupent pas davantage et ces morceaux de ruban traînent sur la voirie pendant plusieurs semaines.

Outre le fait que c'est sale et anti-écologique, cela peut s'avérer très dangereux (risque de chutes pour les piétons ou les cyclistes).

Nour en prend note.

B/ Fermeture partielle des accès à plusieurs squares du quartier

Afin de sécuriser les sites, et par ordre de la Préfecture de Police, plusieurs accès à des squares du quartier sont de nouveau fermés :

- Square Jean Allemane (derrière le centre MJC Paris-Mercœur) : Accès totalement fermé rue de Belfort,
- Square de la Roquette : Les trois accès rue Servan sont fermés à partir de 15h.

Hélas, les riverains pâtissent de ces fermetures et doivent contourner le secteur pour accéder aux aires de jeux ou fréquenter le Centre Paris Anim' Mercœur.

C/ Projection du film « *La chaîne qui nous rassemble* »

Monsieur Corsia nous avait répondu qu'il examine les disponibilités de la salle Olympe de Gouge, mais aussi la faisabilité pour inviter les collégiens et les lycéens avec leurs enseignants (notamment en raison des mesures de protection liées à la crise sanitaire). Nour va se renseigner pour savoir où cela en est.

A suivre...

- **Date de la marche exploratoire** : Jeudi **16 décembre, 13h30**. Point de rencontre : 36 rue Léon Frot (devant la librairie La Friche).
- **Prochaine réunion** : Mardi **11 janvier à 18h30** (salle 110).

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 16h30.